

KERMESSE FRANCOPHONE DE LA HAYE

Information à l'usage des bénéficiaires

- 1 La Kermesse appuie financièrement des projets d'aide aux populations démunies dans les pays en voie de développement (Tiers-Monde) et en Europe (Quart-Monde). Ces projets peuvent consister en aide humanitaire stricte, en assistance à la santé ou à l'éducation, en développement agricole, etc. mais l'aide d'urgence suite aux catastrophes ou conflits est exclue et préférence est donnée aux investissements en matériel.
- 2 Ce soutien est accordé en principe pour une période limitée de 3 à 5 ans, mais le renouvellement n'est jamais garanti puisqu'il dépend du montant des revenus de la Kermesse. La Kermesse ayant des moyens limités, les demandes ne devront donc pas dépasser les 2000 euros.
- 3 Les projets sont présentés par des personnes actives au sein de la Kermesse. La date limite de présentation des nouvelles demandes et des demandes de renouvellement est fixée au 31 octobre. Le Comité de Répartition les examine et les présente pour approbation à l'Assemblée Générale.
- 4 Les bénéficiaires de la Kermesse sont modestes et fruits de beaucoup d'efforts, d'où la nécessité de les utiliser avec circonspection. Ceci conduit à écarter aussi bien les projets gérés par de puissantes organisations officielles (type UNICEF) que ceux reposant sur des bonnes volontés isolées, et à donner la préférence à des structures modestes et bien implantées sur le terrain (missions, petites organisations non gouvernementales...)
- 5 Les bénéficiaires présenteront un rapport d'utilisation des fonds qui doit parvenir à la Kermesse avant la mi-octobre de l'année d'allocation. Ce rapport reprendra les points ci-dessous (points qui pour la majorité doivent être repris dans la demande initiale) :

Demande initiale à envoyer à :

Rapport ultérieur à retourner à : Membre de notre Comité en charge du suivi du projet.

- A) Structure locale responsable : adresse, description, expérience.
- B) Région, localité, population bénéficiaire et environnement.
- C) Types d'activité (agriculture, éducation, santé...) exécutées pendant la période de financement (ou de co-financement (*))
- C) Projet présenté à la Kermesse, objectif précis.
- D) Coût du projet : Montant sollicité à la Kermesse :
Montant effectivement reçu (monnaie locale et conversion en devises) : date de réception :
- E) Personne(s) responsable(s) sur le terrain.
- F) Une estimation par le responsable de la réussite du projet et de l'atteinte des objectifs présentés lors de la demande. S'il n'a pu être réalisé comme prévu, les contretemps, difficultés ou aides inattendues. Le projet de remplacement, s'il y a lieu.
- G) La participation (en nature, argent, travail) des personnes bénéficiaires du financement.
- H) S'il y a lieu, des indications précises sur la nature et le coût de la poursuite du soutien l'année suivante.
- I) Le cas échéant, contact en Europe, adresse précise.
- J) Budget général annuel de l'organisation support (en Europe par ex.) et origine de son financement.
- K) Moyen éprouvé d'acheminement des fonds ou de l'aide en nature : intitulés, numéros de comptes, adresses bancaires précises.

